



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ MUNICIPAL
Portant réglementation de la circulation
dans la rue Tulla

N° 17/2026

Le Maire de la Commune de Kilstett

VU les dispositions du Code de la Route

VU le Code Générales des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-1 et suivants et L.2213-1 et suivants

VU les arrêtés formant le règlement général de la commune,

CONSIDERANT que la cérémonie « un arbre - une naissance » aura lieu le samedi 11 avril 2026 de 8h00 à 14h00 dans la rue Tulla et qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours de la manifestation.

VU l'intérêt général ;

ARRETE

Article Premier :

La rue Tulla sera barrée et la circulation des véhicules interdite le samedi 11 avril 2026 de 8h00 à 14h00.

Article 2 :

Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, la voie énumérée pourra être utilisée par les vélos, les véhicules de médecins, les ambulances, les véhicules de Police et de Gendarmerie ou de service de secours ou de lutte contre l'incendie.

Article 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 :

La durée de validité du présent arrêté est fixée au samedi 11 avril 2026.

Article 5 :

L'ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau

Est publié et affiché à la Mairie

Fait à Kilstett, le 7 avril 2026

Le Maire :



Olivier MEYER